

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Délibération
n° 2020.12.415

**Rapport annuel sur le
prix et la qualité du
service public
d'assainissement
collectif eaux usées
de GrandAngoulême -
Année 2019**

LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 décembre 2020**

Secrétaire de séance : Eric BIOJOUT

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA, Flavien DELAGE

Ont donné pouvoir :

Véronique ARLOT à Valérie DUBOIS, Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Hervé GUICHET à Fabienne GODICHAUD, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Pascal MONIER à Zalissa ZOUNGRANA

Suppléant(s) :

Jean-Luc FOUCHIER par Flavien DELAGE

Excusé(s) :

Véronique ARLOT, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Minerve CALDERARI, Françoise COUTANT, Serge DAVID, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER, Hervé GUICHET, Gérard LEFEVRE, Pascal MONIER, Valérie SCHERMANN, Roland VEAUX

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.12.415**

ASSAINISSEMENT

Rapporteur : **Monsieur HUREAU**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EAUX USEES DE GRANDANGOULEME - ANNEE 2019**

Après le vote du compte administratif 2019 par délibération n° 151 du conseil communautaire de GrandAngoulême du 16 juillet 2020, il convient d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif prévu à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, au titre de l'exercice 2019.

Il a pour objectifs :

- de fournir au conseil communautaire et aux conseils municipaux les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'assainissement collectif, ses évolutions et ses facteurs explicatifs ;
- d'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers ;
- d'inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Il comprend les parties suivantes :

- caractéristiques techniques du service de l'assainissement collectif ;
- tarification et recettes du service ;
- indicateurs de performance ;
- financement des investissements ;
- abandons de créances et versements à un fond de solidarité.

Les éléments du rapport sont présentés en annexe.

Vu l'avis de la réunion de toutes les commissions du 8 décembre 2020,

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 14 décembre 2020,

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

28 décembre 2020

Affiché le :

29 décembre 2020



RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE

DU SERVICE PUBLIC

Assainissement collectif

GrandAngoulême

Exercice 2019

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2019 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Document établi par



Sommaire

PRIX & QUALITE	0
DU SERVICE PUBLIC	0
1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	4
1.2.1. Les contrats	4
1.2.2. Les avenants	4
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	5
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie	6
1.5. Volumes facturés	7
1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	8
1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	8
1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées	8
1.8.1. Caractéristiques générales des stations :	8
1.8.2. Boues de l'épuration (D203.0)	10
1.9. Bilan des volumes du service	11
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	12
2.1. Modalités de tarification	12
2.1.1. Tarifs domestiques	12
2.2. Facture d'assainissement type	14
2.3. Recettes	15
3. Indicateurs de performance	18
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	18
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	18
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	21
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	22
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	23
3.6. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)	24
3.7. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	25
3.8. Indice de connaissance des rejets (255.3)	26
4. Financement des investissements	27
4.1. Montants financiers	27

4.2.	État de la dette du service	27
4.3.	Amortissements	28
4.4.	Epargne brute	28
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement	29
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	29
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	29
6.	Tableaux récapitulatifs des indicateurs	30
6.1.	Roullet St Estephe	30
6.2.	Périmètre 2018	31
6.3.	Braconne Charente	32
6.4.	A l'échelle du territoire de GrandAngoulême	33

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : GrandAngoulême (Communauté d'agglomération)
- **Communes desservies** : ANGOULÊME, ASNIÈRES-SUR-NOUÈRE, BOUËX, BRIE, CHAMPNIERS, CLAIX, LA COURONNE, DIGNAC, DIRAC, FLÉAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, L'ISLE-D'ESPAGNAC, JAULDES, LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MARSAC, MORNAC, MOUTHIERS-SUR-BOËME, NERSAC, PUYMOYEN, ROULLET-SAINT-ESTÈPHE, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT-MICHEL, SAINT-SATURNIN, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE, SERS, SIREUIL, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, TROIS-PALIS, VOEUIL-ET-GIGET, VOUZAN
- **Modes de gestion** :

Entité de gestion	Mode de gestion
Roullet St Estephe	Concession de service
Périmètre 2018	Régie
Braconne Charente	Concession de service

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Roullet St Estephe				
Roullet AGUR 2012	AGUR	Affermage	1/01/2012	31/12/2026
Périmètre 2018				
Régie GRAND ANGOULEME - Périmètre 2018	-	Régie	-	-
Braconne Charente				
Braconne Charente VEOLIA EAU 2015	VEOLIA EAU	Affermage	16/07/2015	31/12/2025

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
Roullet St Estephe		
Avenant n°1	1/01/2017	Transfert de compétences assainissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême
Avenant n°2	10/09/2018	Intégration de 6 nouveaux postes de refoulement
Avenant n°3	1/01/2020	Harmonisation tarifaire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération
Braconne Charente VEOLIA EAU 2015 (Braconne Charente)		
Avenant n°1	1/01/2017-	Réception des effluents de la commune d'Anais sur la STEP de la Chignolle
Avenant n°2	1/01/2017	Transfert de compétences assainissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême
Avenant n°3	1/01/2020	Harmonisation tarifaire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

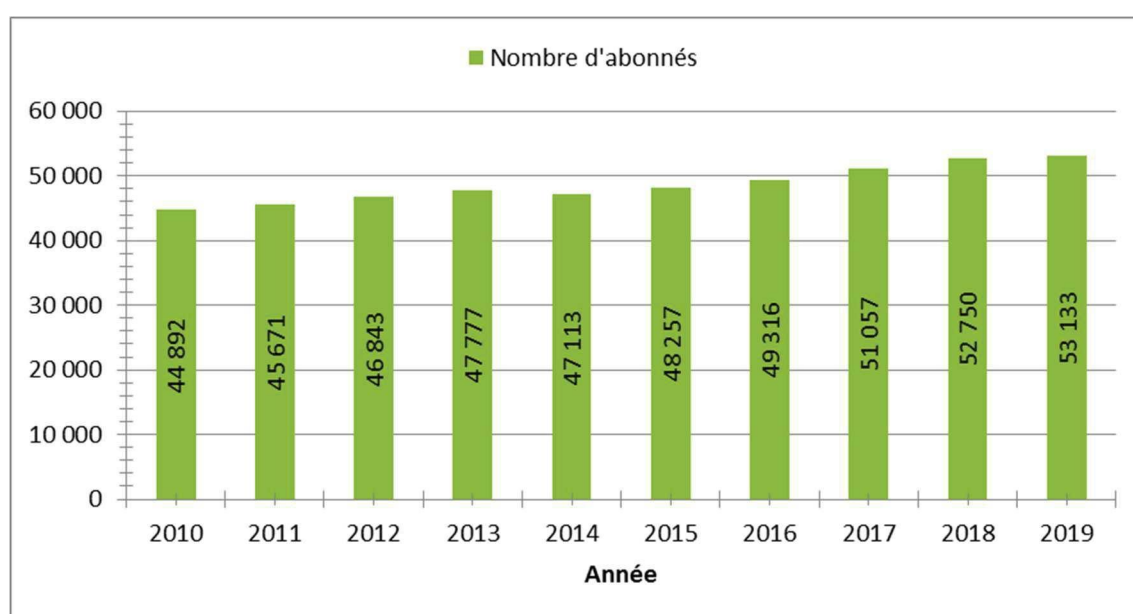
La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

Partie	Tâche
Roullet St Estephe	
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des collecteurs, du génie civil
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Exploitant	Prestations particulières - Traitement des boues, curage hydrodynamique, réduction des entrées d'eaux parasites, contrôle des installations privées existantes et nouvelles avec test à la fumée et écoulement
Exploitant	Renouvellement – des regards, des canalisations <6m, des canalisations liées aux ouvrages, des équipements hydrauliques, des équipements électromécaniques
Exploitant	Installations électriques et informatiques, Matériels de téléalarme, Serrurerie, menuiserie, huisserie, vitrerie, mobiliers
Périmètre 2018	
Collectivité	Gestion des abonnés - accueil des usagers, traitement des doléances client
Collectivité	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Collectivité	Mise en service - assainissement complet
Collectivité	Renouvellement - de l'ensemble des ouvrages
Braconne Charente	
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des collecteurs, du génie civil
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Exploitant	Prestations particulières - Traitement des boues, curage hydrodynamique, réduction des entrées d'eaux parasites, contrôle des installations privées existantes et nouvelles avec test à la fumée et écoulement
Exploitant	Renouvellement – des regards, des canalisations <6m, des canalisations liées aux ouvrages, des équipements hydrauliques, des équipements électromécaniques
Exploitant	Installations électriques et informatiques, Matériels de téléalarme, Serrurerie, menuiserie, huisserie, vitrerie, mobiliers

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2019, le service public d'assainissement collectif a desservi 53 133 abonnés représentant une population de 111 141 habitants ⁽¹⁾ (soit 2,09 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2018	52 750 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2019	53 133 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2019	53 102 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2019	31 abonnés
Variation en %	0,73 %

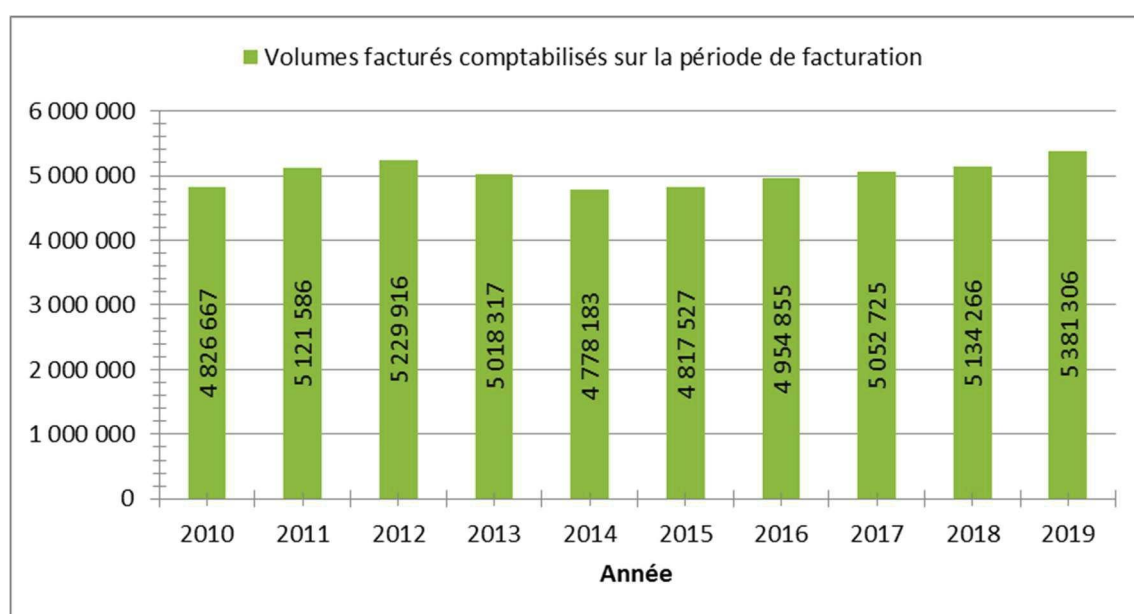


La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 62,64 abonnés/km pour l'année 2019.

¹ Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés en 2018 (m3)	Volumes facturés en 2019 (m3)	Variation en %
Abonnés domestiques (1 ²)	4 763 132	5 020 686	5,41
Abonnés non domestiques	371 134	360 620	-2,83
Total des volumes facturés aux abonnés	5 134 266	5 381 306	4,81



² Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **31** en 2019 (31 en 2018)

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 16,40 km de réseau unitaire,
- 831,77 km de réseau séparatif d'eaux usées,

Soit un linéaire de collecte total de 848,17 km (792,24 km en 2018).

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

1.8.1. Caractéristiques générales des stations :

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
Roulet St Estephe					
Station d'épuration	0516287V004	Boues activées	3 000	Déclaration du 31/01/2011	La Charente
Périmètre 2018					
Station d'épuration "ANGOULEME-FREGENEUIL"	0516015V004	Boues activées	82 000	Arrêté préfectoral 27/06/2018	La Charente
Station d'épuration de BOUEX	0516055V001	Boues activées	600	Arrêté préfectoral 14/06/104	Fossé drainant puis l'Échelle
Station d'épuration de DIGNAC	0516119V001	Boues activées	1 000	Arrêté ministériel 21/07/2015	L'Echelle
Station d'épuration de DIRAC	0516120V003	Filtres plantés de roseaux	210	Déclaration du 14/11/2012	Rivière
Station d'épuration de Fleac - Les Muraillies	0516368V001	Boues activées	57 000	Arrêté préfectoral 12/10/2017	La Charente
Station d'épuration de GARAT	0516146V001	Filtres plantés de roseaux	400	Arrêté ministériel 21/07/2015	Ru Le Bagnaud
Station d'épuration de GOND-PONTOUVRE	0516154V002	Boues activées	25 000	Autorisation du 26/10/2016	La Font Noire (la Touvre)
Station d'épuration de La Braconne	0516232V001	Filtres plantés de roseaux	1 400	Arrêté ministériel 21/07/2015	Infiltration

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
Station d'épuration de Mouthiers - La Grande Rivière	0516236V003	Filtres plantés de roseaux	1 600	Arrêté ministériel 21/07/2015	La Boeme
Station d'épuration de Claix	0516101V001	Filtres plantés de roseaux	550	Arrêté ministériel 21/07/2015	Infiltration
Station d'épuration de Voeuil et Giget	0516418V001	Lagunage naturel	370	Arrêté ministériel 21/07/2015	La Charraud
Station d'épuration de Petit Giget	0516418V002	Filtres plantés de roseaux	90	Arrêté ministériel 21/07/2015	Infiltration
Station d'épuration de SERS	0516368V001	Filtres plantés de roseaux	220	Arrêté ministériel 21/07/2015	Infiltration
Station d'épuration de Sireuil	0516370V001	Filtres plantés de roseaux	1 200	Déclaration du 09/05/2019	La Charente
Station d'épuration de TORSAC	0516382V001	Filtres plantés de roseaux	270	Arrêté ministériel 21/07/2015	Infiltration
Station d'épuration de Vouzan	0516422V001	Filtres plantés de roseaux	75	Arrêté ministériel 21/07/2015	Infiltration
Braconne Charente					
Station d'épuration La Chignolle	0516078V009	Traitement biologique par filtre planté	465	APS du 23 juin 2015	Infiltration
Station d'épuration de Marsac	0516210V001	Traitement biologique par filtre planté	700	Arrêté du 30/06/2017	La Charente
Station d'épuration "NEUILLAC" Asnières	0516019V002	Traitement biologique par lagunage naturel	200	Arrêté du 21/07/15	La Nouère
Station d'épuration "LE BOURG" d'Asnières	0516019V003	Traitement biologique par disques biologiques	1 000	Déclaration préfectorale 19/02/2008	Infiltration
Station d'épuration de Brie	0516061V002	Traitement biologique par filtre planté	800	Arrêté préfectoral du 25/06/2013	Le ruisseau de l'étang
Station d'épuration "Chez Suraud"	0516078V008	Traitement biologique par boues activées	2 700	Déclaration 02/08/2007	Fossé puis Le Viville
Station d'épuration de Jauldes	0516168V001	Traitement biologique par filtre à sable	140	Arrêté ministériel du 25 juillet 2025	Infiltration
Station d'épuration "Bourg de Champniers"	0516078V007	Traitement biologique par boues activées	2 000	Déclaration 02/08/2007	Le Champniers

1.8.2. Boues de l'épuration (D203.0)

Boues produites (en tonnes de Matières Sèches)	Exercice 2019 en tMS
Roullet St Estephe	
Station d'épuration 0516287V004	19,83
Périmètre 2018	
Station d'épuration "ANGOULEME- FREGENEUIL" 0516015V004	1 127,90
Station d'épuration de BOUEX 0516055V001	4,22
Station d'épuration de DIGNAC 0516119V001	11,17
Station d'épuration de DIRAC 0516120V003	0,00
Station d'épuration de Fleac - Les Murailles 0516138V002	531,80
Station d'épuration de GARAT 0516146V001	0,00
Station d'épuration de GOND-PONTOUVRE 0516154V002	227,90
Station d'épuration de La Braconne 0516232V001	0,00
Station d'épuration de Mouthiers - La Grande Rivière 0516236V003	0,00
Station d'épuration de Claix 0516101V001	0,00
Station d'épuration de Voeuil et Giget 0516418V001	0,00
Station d'épuration de Petit Giget 0516418V002	0,00
Station d'épuration de SERS 0516368V001	0,00
Station d'épuration de Sireuil 0516370V001	0,00
Station d'épuration de TORSAC 0516382V001	0,00
Station d'épuration de Vouzan 0516422V001	0,00
Braconne Charente	
Station d'épuration La Chignolle 0516078V009	0,00
Station d'épuration de Marsac 0516210V001	0,00
Station d'épuration "NEUILLAC" Asnières 0516019V002	0,00
Station d'épuration "LE BOURG" d'Asnières 0516019V003	0,00
Station d'épuration de Brie 0516061V002	0,00
Station d'épuration "Chez Suraud" 0516078V008	23,50
Station d'épuration de Jauldes 0516168V001	0,00
Station d'épuration "Bourg de Champniers" 0516078V007	29,40

1.9. Bilan des volumes du service



2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

- **Roullet St Estephe**

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel (1)	0,00 €	0,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	0,9523 €/m3	0,5383 €/m3	- 43,47 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel (1)	36,08 €	0,00 €	- 100.00%
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	0,722 €/m3	1,136 €/m3	57.31 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevances modernisation des réseaux de collecte	0,25 €/m3	0,25 €/m3	0,00 %
Taux de TVA (2)	10 %	10 %	0,00 %

- **Périmètre 2018**

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel (1)	0,00 €	0,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	1,6743 €/m3	1,6743 €/m3	0,00 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevances modernisation des réseaux de collecte	0,25 €/m3	0,25 €/m3	0,00 %
Taux de TVA (2)	10 %	10 %	0,00 %

- **Braconne Charente**

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel (1)	0,00 €	0,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	1,1920 €/m3	0,7313 €/m3	- 38,65 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel (1)	30,76 €	0,00 €	-100.00%
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	0,615 €/m3	0,943 €/m3	53.27 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevances modernisation des réseaux de collecte	0,25 €/m3	0,25 €/m3	0,00 %
Taux de TVA (2)	10 %	10 %	0,00 %

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public

2.2. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³ HT/an) sont :

Service	Facture type	1er janvier 2019	1er janvier 2020
Roullet St Estephe	Part de la collectivité	114,28 € HT	64,60 € HT
	Part du délégataire	122,72 € HT	136,32 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Montant de la TVA	26,70 €	23,09 €
	Total HT	267,00 €	230,92 €
	Total TTC	293,70 €	254,01 €
Périmètre 2018	Part de la collectivité	200,92 € HT	200,92 € HT
	Part du délégataire	0,00 € HT	0,00 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Montant de la TVA	23,09 €	23,09 €
	Total HT	230,92 €	230,92 €
	Total TTC	254,01 €	254,01 €
Braconnne Charente	Part de la collectivité	143,04 € HT	87,76 € HT
	Part du délégataire	104,56 € HT	113,16 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Montant de la TVA	27,76 €	23,09 €
	Total HT	277,60 €	230,92 €
	Total TTC	305,36 €	254,01 €

- Nombre de factures annuelles : 2
- Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : 1 (sauf en cas de télérelève)

2.3. Recettes

- Roullet St Estephe

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Redevance eaux usées usage domestique	86 404,80	76 506,51
<i>Dont abonnement</i>	0,00	0,00
Régularisations (+/-)	-1 421,14	-2 653,91
Total recettes de facturation	84 983,66	73 852,60

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Redevances assainissement abonnés	79 297,00	87 856,00
<i>Dont abonnements</i>	26 522,90	29 870,80
Régularisations (+/-)	- 943,86	-1 578,54
Total recettes de facturation	78 353,14	86 277,34
Travaux	10 184,00	22 554,82
Total des autres recettes	10 184,00	22 554,82
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	18 539,64	19 655,84
Total recettes comptes de Tiers	18 539,64	19 655,84
Total des recettes	107 076,30	128 488,00

- Périmètre 2018

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Redevance eaux usées usage domestique	7 886 844,70	8 191 612,97
<i>Dont abonnement</i>	0,00	0,00
Régularisations (+/-)	-630,70	-
Total recettes de facturation	7 886 214,00	8 191 612,97
Recettes de raccordement	994 073,19	1 063 250,00
<i>Dont travaux de Branchements et PFAC</i>	-	937 364,63
<i>Dont contrôle branchement</i>	-	125 883,00
Prime de l'Agence de l'Eau	427 972,00	318 613,00
Contribution exceptionnelle du budget général	378 363,00	381 576,00
Traitements de matières de vidange	-	94 321,95
Total des autres recettes	1 800 408,19	1 857 758,58
Total recette collectivité	9 686 622,19	10 049 371,55
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	1 157 826,77	1 191 709,83
Total recettes comptes de Tiers	1 157 826,77	1 191 709,83
Total des recettes	10 844 448,96	11 241 081,38

- Braconne Charente

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Redevance eaux usées usage domestique	319 563,00	266 776,76
<i>Dont abonnement</i>	0,00	0,00
Redevance eaux usées usage non domestique	-	24 826,96
Régularisations (+/-)	-23 385,00	-9 706,18
Total recettes de facturation	296 178,00	281 897,54

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Redevances assainissement abonnés	181 866,31	199 797,33
<i>Dont abonnements</i>	60 464,83	59 820,88
Régularisations (+/-)	-8 255,41	-4 077,50
Traitement volumes extérieurs	-	2 367,70
Total recettes de facturation	173 610,90	198 087,53
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux (* montant estimé issu du CARE)	52 459,00 *	53 164,00*
Total recettes comptes de Tiers	52 459,00	53 164,00
Total des recettes	226 069,90	251 251,53

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 96,55 (50 067 abonnés desservis sur 51 856) pour le périmètre 2018.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui : 10 points non : 0 point
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.252 VP.253 VP.254	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points non : 0 point
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires	1 à 5 points sous conditions
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points	1 à 15 points sous conditions
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.256	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée	oui : 10 points non : 0 point
VP.256	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	1 à 15 points sous conditions
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	oui : 10 points non : 0 point
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points													Total
	VP.250	VP.251	VP.252	VP.253	VP.255	VP.256	VP.254	VP.257	VP.258	VP.259	VP.260	VP.261	VP.262	
Roullet St Estephe	10	5	10	5	14	10	oui	10	10	0	10	0	0	70
Périmètre 2018	10	5	10	4	13	13	oui	10	10	10	10	0	0	95
Braconne Charente	10	5	10	5	10	0	oui	10	10	0	10	0	0	70

⇒ **Indice de la collectivité pour l'année 2019 : 93**

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Station	Exercice 2018		Exercice 2019	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
Station d'épuration 0516287V004	100	43	100	56
Station d'épuration "ANGOULEME- FREGENEUIL" 0516015V004	100	2 439	100	2 646
Station d'épuration de BOUEX 0516055V001	100	12	100	21
Station d'épuration de DIGNAC 0516119V001	100	35	100	12
Station d'épuration de DIRAC 0516120V003	100	12	100	9
Station d'épuration de Fleac - Les Murailles 0516138V002	100	1227	100	1 136
Station d'épuration de GARAT 0516146V001	100	16	100	15
Station d'épuration de GOND-PONTOUVRE 0516154V002	100	966	100	839
Station d'épuration de La Braconne 0516232V001	100	15	100	31
Station d'épuration de Mouthiers - La Grande Rivière 0516236V003	100	38	100	36
Station d'épuration de Claix 0516101V001	100	22	100	14
Station d'épuration de Voeuil et Giget 0516418V001	100	2	100	7
Station d'épuration de Petit Giget 0516418V002	100	2	100	2
Station d'épuration de SERS 0516368V001	100	4	100	4
Station d'épuration de Sireuil 0516370V001	100	17	100	23
Station d'épuration de TORSAC 0516382V001	100	4	100	4
Station d'épuration La Chignolle 0516078V009	100	4	100	5
Station d'épuration de Marsac 0516210V001	100	-	100	-
Station d'épuration "NEUILLAC" Asnières 0516019V002	100	4	100	-
Station d'épuration "LE BOURG" d'Asnières 0516019V003	100	8	100	12
Station d'épuration de Brie 0516061V002	100	17	100	17
Station d'épuration "Chez Suraud" 0516078V008	100	71	100	89
Station d'épuration de Jauldes 0516168V001	100	3	100	-
Station d'épuration "Bourg de Champniers" 0516078V007	100	42	100	41
Conformité globale	100		100	

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Station	Exercice 2018		Exercice 2019	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
Station d'épuration 0516287V004	100	43	100	56
Station d'épuration "ANGOULEME- FREGENEUIL" 0516015V004	100	2 439	100	2 646
Station d'épuration de BOUEX 0516055V001	100	12	100	21
Station d'épuration de DIGNAC 0516119V001	100	35	100	12
Station d'épuration de DIRAC 0516120V003	100	12	100	9
Station d'épuration de Fleac - Les Murailles 0516138V002	100	1227	100	1 136
Station d'épuration de GARAT 0516146V001	100	16	100	15
Station d'épuration de GOND-PONTOUVRE 0516154V002	100	966	100	839
Station d'épuration de La Braconne 0516232V001	100	15	100	31
Station d'épuration de Mouthiers - La Grande Rivière 0516236V003	100	38	100	36
Station d'épuration de Claix 0516101V001	100	22	100	14
Station d'épuration de Voeuil et Giget 0516418V001	100	2	100	7
Station d'épuration de Petit Giget 0516418V002	100	2	100	2
Station d'épuration de SERS 0516368V001	100	4	100	4
Station d'épuration de Sireuil 0516370V001	100	17	100	23
Station d'épuration de TORSAC 0516382V001	100	4	100	4
Station d'épuration La Chignolle 0516078V009	100	4	100	5
Station d'épuration de Marsac 0516210V001	100	-	100	-
Station d'épuration "NEUILLAC" Asnières 0516019V002	100	4	0	-
Station d'épuration "LE BOURG" d'Asnières 0516019V003	100	8	100	12
Station d'épuration de Brie 0516061V002	100	17	100	17
Station d'épuration "Chez Suraud" 0516078V008	100	71	100	89
Station d'épuration de Jauldes 0516168V001	100	3	100	-
Station d'épuration "Bourg de Champniers" 0516078V007	100	42	100	41
Conformité globale	100		100	

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Station	Exercice 2018		Exercice 2019	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
Station d'épuration 0516287V004	100	43	100	56
Station d'épuration "ANGOULEME- FREGENEUIL" 0516015V004	100	2 439	100	2 646
Station d'épuration de BOUEX 0516055V001	100	12	100	21
Station d'épuration de DIGNAC 0516119V001	100	35	100	12
Station d'épuration de DIRAC 0516120V003	100	12	100	9
Station d'épuration de Fleac - Les Murailles 0516138V002	100	1227	100	1 136
Station d'épuration de GARAT 0516146V001	100	16	100	15
Station d'épuration de GOND-PONTOUVRE 0516154V002	100	966	100	839
Station d'épuration de La Braconne 0516232V001	100	15	100	31
Station d'épuration de Mouthiers - La Grande Rivière 0516236V003	100	38	100	36
Station d'épuration de Claix 0516101V001	100	22	100	14
Station d'épuration de Voeuil et Giget 0516418V001	100	2	100	7
Station d'épuration de Petit Giget 0516418V002	100	2	100	2
Station d'épuration de SERS 0516368V001	100	4	100	4
Station d'épuration de Sireuil 0516370V001	100	17	100	23
Station d'épuration de TORSAC 0516382V001	100	4	100	4
Station d'épuration La Chignolle 0516078V009	100	4	100	5
Station d'épuration de Marsac 0516210V001	100	-	100	-
Station d'épuration "NEUILLAC" Asnières 0516019V002	100	4	0	-
Station d'épuration "LE BOURG" d'Asnières 0516019V003	100	8	100	12
Station d'épuration de Brie 0516061V002	100	17	100	17
Station d'épuration "Chez Suraud" 0516078V008	100	71	100	89
Station d'épuration de Jauldes 0516168V001	100	3	100	-
Station d'épuration "Bourg de Champniers" 0516078V007	100	42	100	41
Conformité globale	100		100	

3.6. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes / Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire.

Station	Exercice 2018		Exercice 2019	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
Station d'épuration 0516287V004	100	43	100	56
Station d'épuration "ANGOULEME- FREGENEUIL" 0516015V004	100	2 439	100	2 646
Station d'épuration de Fleac - Les Murailles 0516138V002	100	1227	100	1 136
Station d'épuration de GOND-PONTOUVRE 0516154V002	100	966	100	839
Braconne Charente				
Station d'épuration "Chez Suraud" 0516078V008	100	71	100	89
Station d'épuration "Bourg de Champniers" 0516078V007	100	42	100	41
Conformité globale	100		100	

3.7. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

$$\text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par filière conforme}}{\text{TMS total évacué par les filières}} * 100$$

Station	Valorisation agricole (tMS)	Compostage (tMS)	Autre (tMS)	Taux de conformité (%)
Roullet St Estephe				
Station d'épuration	19,83	0	0	100
Station d'épuration "ANGOULEME- FREGENEUIL"	498,00	612,00	17,90	100
Station d'épuration de BOUEX	4,22	0	0	100
Station d'épuration de DIGNAC	11,17	0	0	100
Station d'épuration de Fleac - Les Muraillies	5,00	15,80	511,00	100
Station d'épuration de GOND-PONTOUVRE	188,00	18,50	21,40	100
Braconne Charente				
Station d'épuration "Chez Surraud"	23,50	0	0,00	nc
Station d'épuration "Bourg de Champniers"	29,40	0	0	100

- (1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

3.8. Indice de connaissance des rejets (255.3)

Partie A : 80 points nécessaires pour avoir les points des parties B et C		
A1	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20 points
A2	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10 points
A3	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20 points
A4	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30 points
A5	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10 points
A6	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10 points
Partie B :		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total		10 points
Partie C :		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage		10 points

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points								Total
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	Partie B	Partie C	
Roullet St Estephe	20	0	0	0	0	10	0	0	30
Périmètre 2018	20	0	20	30	10	10	0	10	100
Braconne Charente	20	10	20	0	10	0	0	0	60

⇒ **Indice de connaissance des rejets global pour l'année 2019 : 96**

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2019
Roullet St Estephe	
MOUTHIERS - Allée des genevriers - extension collecte 97 ml en PVC 160mm et 59 ml en PVC 125	54 820
ROULLET - Rue des Ouchettes 110 ml en PVC 160mm	40 539
Périmètre 2018	
Branchement sur collecteurs existants	350 620
Sécurité et mises aux normes installations	90 384
Travaux autorisation de programme	
Transfert EU et Réhabilitation STEP Gond Pontouvre	4 055 193
Travaux STEP Marsac	786 704
Installation photovoltaïque STEP FLEAC	18 149
Schéma directeur Assainissement collectif	184 032
Canalisations et ouvrages d'assainissement (prog 2018 et 2019)	2 625 750
Braconne	
CHAMPNIERS - Rue des Colverts - extension collecte de 296,90 ml en PP 200 mm + 2 branchements	105 875
CHAMPNIERS - Les Cloux - Réhabilitation par chemisage de 908 ml en DN 160 ou 200	152 839
Global	
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	8 464 905,12
Montants des subventions en €	0,00
Montants des contributions au budget général en €	0,00

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		16 893 617,80	18 420 025,02
Montant remboursé en en €	en capital	2 556 671,23	1 473 592,78
	En intérêts	511 710,44	509 443,15

4.3. Amortissements

Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 5 852 938,14 € (3 043 689,45 € en 2018).

4.4. Epargne brute

Pour l'année 2019, l'épargne brute du service a été de 4 626 334,31 €.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2019, le service a reçu 185 demandes d'abandon de créance. Le montant des abandons de créances ou de versement à un fond de solidarité (VP.119) s'est élevé à : 54 949 Euros (eau et assainissement).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à 3000 € en 2019 pour les actions suivantes :

- GRANDANGOULÊME participe aux actions de coopération internationale visant à la préservation et à la production de l'eau destinée à l'usage humain en particulier, par le financement de la construction de latrines publiques sur les places de marchés de Ségou au Mali (ville jumelée avec Angoulême). Un agent du service est impliqué dans ces actions et apporte une assistance technique aux travaux dans le cadre d'une convention tri annuelle. En 2019, 3 000 € ont été prévus sur le budget assainissement collectif.

6. Tableaux récapitulatifs des indicateurs

6.1. Rouillet St Estephe

		Exercice 2019
Variables de performance		
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	29,49
VP.056	Nombre d'abonnés	860
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation	179 785,78 €
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité	-
VP.068	Volume facturé	80 319
DC.185	Montant financier des travaux engagés	95 360 €
Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 763
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	19,83
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	254.01 €
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	70
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	6,78
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	NC
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	1,93
P258.1	Taux de réclamations	8,4

6.2. Périmètre 2018

		Exercice 2019
Variables de performance		
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	745,80
VP.056	Nombre d'abonnés	50 097
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation	9 383 322,80 €
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité	54 653 €
VP.068	Volume facturé	5 061 672
DC.185	Montant financier des travaux engagés	8 110 832,00 €
Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	105 269
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	30
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 372
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	254.01
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	95
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	30 586
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	4,86
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0.02
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	80
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,12
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	1,42
P258.1	Taux de réclamations	1,4

6.3. Braconne Charente

		Exercice 2019
Variables de performance		
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	72,88
VP.056	Nombre d'abonnés	2 176
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation	533 149,07 €
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité	296 €
VP.068	Volume facturé	239 315
DC.185	Montant financier des travaux engagés	258 714,12
Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 109
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	29,40
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	254,01
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	0,00
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	60
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100,00
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	4
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	7
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,15
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	1,2
P258.1	Taux de réclamations	0

6.4. A l'échelle du territoire de GrandAngoulême

		Exercice 2019
Variables de performance		
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	848,17
VP.056	Nombre d'abonnés	53 133
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation	10 096 257,65 €
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité	54 949 €
VP.068	Volume facturé	5 381 306
VP.182	Encours total de la dette	18 420 025,02 €
DC.185	Montant financier des travaux engagés	8 464 905,86 €
Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	111 141
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	31
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1421,23
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	254,01
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	93
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	100
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	4,86